



## AVIS PUBLIC

### PROJET DE RÈGLEMENT 465-01-2022 CONCERNANT L'ADOPTION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE SAINT-SAUVEUR

---

#### **AVIS est donné de ce qui suit :**

Lors de la séance ordinaire tenue le 20 décembre 2021, un avis de motion a été donné que le *Règlement 465-01-2022 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Saint-Sauveur* soit soumis pour adoption lors d'une séance du conseil municipal. Un projet a été déposé à cet effet.

Ce projet de règlement a pour objet d'adopter le *Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Saint-Sauveur*, conformément aux exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, telle qu'amendée récemment. Il contient entre autres les valeurs et les règles déontologiques auxquelles doivent adhérer les membres du conseil de la Ville de Saint-Sauveur.

**Ce règlement sera soumis pour adoption à la séance ordinaire du lundi 21 mars 2022 qui se tiendra à 19h30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.**

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce projet de règlement sur le site Internet de la Ville, dans la section des avis publics à [www.vss.ca](http://www.vss.ca) ou pendant les heures ordinaires d'ouverture de bureau, au Service du greffe, à l'hôtel de ville situé au 1, place de la Mairie.

**FAIT À SAINT-SAUVEUR**, ce 9 mars 2022.

Le greffier adjoint

Yan Senneville, OMA